

## REMBOURSEMENT EXIGENCE 13%

- *Principales Caractéristiques*

**Code ISIN** : FR0010611392

**Forme juridique** : Instrument financier de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à échéance

**Emetteur** : Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (Moody's, Baa2 / Fitch, A)

L'investisseur supporte le **risque de crédit de l'Émetteur**

**Sous-jacent** : Indice EuroStoxx 50 (code Bloomberg : SX5E)

**Coupure** : 1000 euros

**Prix d'émission** : 100% de la coupure

**Devise** : EUR

**Date de lancement** : 16 avril 2008

**Date de constatation initiale** : 16 juin 2008

**Date de constatation annuelle** : 17 août 2009, 16 août 2010, 16 août 2011, 16 août 2012, 16 août 2013, 18 août 2014, 17 août 2015

**Date de constatation finale** : 16 août 2016

**Date d'échéance** : 30 août 2016

**Durée d'investissement conseillée** : 8 ans et 2 mois maximum (en l'absence d'un remboursement automatique anticipé). Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.

## • Objectifs d'investissement

- Lancé le 16 avril 2008, **Exigence 13%** est un instrument financier présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à échéance proposant aux investisseurs :
- Une **exposition à la performance de l'indice EuroStoxx 50**, l'indice de référence des 50 plus grandes valeurs européennes
- Une **maturité finale de 8 ans et 2 mois**
- Un mécanisme exclusif durant les **2 premiers mois de lancement** : le **Best Timing** (soit le plus bas niveau officiel de clôture atteint par l'indice EuroStoxx 50 entre le 16 juin 2008 et le 18 août 2008) **qui optimise le point d'entrée sur les marchés** (cf. détails ci-dessous)
- Des **gains annuels cumulés potentiels et des fenêtres de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 1ère date de constatation annuelle** : à chaque date de constatation annuelle, dès que l'indice est en hausse par rapport à son niveau Best Timing, un mécanisme de remboursement par anticipation se déclenche automatiquement avec le remboursement du capital investi majoré d'un gain de 13% du nominal cumulé pour chaque année de détention
- Une **protection du capital conditionnelle à l'échéance**, si l'indice baisse de moins de 40% par rapport à son niveau Best Timing à l'échéance (en l'absence de remboursement anticipé en cours de vie). **Perte partielle ou totale en capital au-delà**

*NB : Les termes « capital » ou « capital initial » utilisés dans cette communication désignent la valeur nominale du produit Exigence 13% soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette communication, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.*

## • Point de situation au 17 août 2015

**1) Un très bon point d'entrée sur les marchés grâce à l'effet Best Timing** L'effet Best Timing du produit a permis de capter automatiquement l'indice EuroStoxx 50 à son plus bas niveau quotidien entre le 16 juin 2008 et le 18 août 2008 (soit 3142,73 au 15 juillet 2008, donc 11% plus bas que son niveau initial avant l'effet Best Timing qui était à 3532,83). Ce niveau optimisé a été celui retenu pour calculer la performance de l'indice à chaque date de constatation annuelle.

**2) Un remboursement anticipé activé en 7ème année avec un gain de +91%\* du nominal (soit un TRA\*\* de 9,5%)** A la 7ème date de constatation annuelle, soit le 17 août 2015, le niveau de l'indice EuroStoxx 50 (soit 3497,90) est en hausse par rapport à son niveau Best Timing. Le mécanisme de remboursement par anticipation se déclenche automatiquement avec un remboursement du capital majoré d'un gain de +13% du nominal par année de détention, soit +91% du capital initial (soit un TRA\* de 9,5%) mettant fin à la vie du produit. Sans ce niveau optimisé, le remboursement anticipé n'aurait pas été activé à la 7ème date de constatation annuelle.

\* Hors frais de gestion et frais liés à la fiscalité du contrat d'assurance vie

\*\*TRA : Taux de Rendement Actuariel

**Avertissement : Ce document est uniquement à destination de nos clients et son caractère confidentiel fait que son contenu ne doit pas être copié et/ou diffusé publiquement sans l'accord de LinXea.**

Les développements contenus dans le présent document ont un caractère purement informatif. Ils ne constituent nullement une offre d'achat ou de vente de produits financiers et ne sauraient être considérés comme un conseil en investissement ou une recommandation de conclure les opérations mentionnées. Les informations utilisées pour établir ce document sont réputées être fiables. Toutefois, l'exactitude de ces informations ne saurait être garantie et ces informations ne reflètent ni un état complet des marchés, ni de ses évolutions.

**Le produit financier présenté dans ce document, Exigence 13% ("l'Instrument financier"), est un instrument financier présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, coté sur la Bourse du Luxembourg et pouvant être utilisé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie.**

Le Prospectus des Titres de créance a été visé la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») sous la référence Approval : C-15917 en date du 25 juin 2014.

**Le Prospectus d'émission est disponible sur les sites internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.exane.com/exanelssues](http://www.exane.com/exanelssues). Tout investisseur est invité à se référer à la rubrique Facteurs de Risques du Prospectus de Base (risque de crédit lié à l'Emetteur, risque de perte en capital, risque lié à l'évolution des marchés, risque de liquidité lié au produit financier et risque lié à l'évolution des instruments sous-jacents, risque lié à l'effet de levier).**

Ce produit financier est un produit structuré et, à cet égard, tout investissement comporte des risques. Par conséquent, il appartient à chaque investisseur d'établir sa décision d'investissement après avoir mené sa propre analyse en toute indépendance, à la lumière de ses besoins spécifiques et, le cas échéant, en ayant recours aux conseils de tout professionnel (y compris tout conseiller juridique, comptable ou fiscal) qu'il estimera utiles. Ce document ne tient pas compte des besoins spécifiques de chaque investisseur.

Les données financières incluses dans ce document peuvent faire référence à des performances passées. Les performances passées ne constituent pas un indicateur pertinent de la performance future. Les cours de change des monnaies étrangères peuvent avoir une incidence négative sur la valeur, le prix ou les revenus de produits mentionnés dans le document.

Ce document ne pourra pas être reproduit totalement ou partiellement sans demander l'autorisation préalable de LinXea. Par ailleurs, toute reproduction devra être fidèle au présent document.

Les personnes qui viendraient à se trouver en possession de ce présent document, sont invitées à respecter toutes les lois et règlements applicables relative à la possession ou à la distribution de tels supports d'information. Ce document est une communication à caractère promotionnel.

- LinXea : Siège social : 22 avenue de Suffren, 75015 PARIS - SAS au capital de 100 000 € - Siren : RCS PARIS 478 958 762 - LinXea est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF sous le numéro : E001437. Immatriculé au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 031 073 (le registre est tenu par l'ORIAS, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances situé 1 rue Jules Lefebvre 75311 Paris CEDEX 9, le registre est consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Dans ce cadre, LinXea a souscrit auprès du CGPA une garantie financière et une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions des articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances. (N° de police : RCIP0054)

-- LinXea Avenir est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport géré par SURAVENIR et LinXea Avenir Capitalisation est un contrat individuel de capitalisation de type multisupport à capital différé géré par SURAVENIR. SA à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. - Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29 802 Brest cedex 9. Société mixte régie par le code des assurances - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61, rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 9) - Siren 330 033 127 RCS Brest.

- Attention les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.  
- Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.